

Assemblée nationale Fin de la discussion du projet de loi sur la représentativité et le temps de travail

35 heures : la faible résistance de la gauche

La bataille des 35 heures n'a pas eu lieu. Quel contraste entre les déclarations tonitruantes qui ont précédé le dépôt du projet de loi sur la représentativité et le temps de travail et le ton de la discussion à l'Assemblée nationale, qui s'est achevée dans la nuit du lundi 7 au mardi 8 juillet !

Le secrétaire général de l'UMP, Patrick Devedjian, avait mis le feu aux poudres, le 19 mai, en réclamant le « démantèlement définitif des 35 heures ». Il avait reçu le soutien du président du groupe UMP de l'Assemblée, Jean-François Copé, pas mécontent de montrer que, sur ce sujet, les députés étaient « plus allants » que le ministre du travail, Xavier Bertrand. « La loi sur la réforme du temps de travail sera la dernière étape pour réparer les dégâts des 35 heures », avait conclu Nicolas Sarkozy lors de la présentation du texte en conseil des ministres, le 18 juin.

« Rien ne change en matière de durée légale du travail, qui reste à 35 heures, a insisté M. Bertrand à l'ouverture de la discussion et tout au long des débats. Rien ne change non plus en matière de repos et de durée maximale du travail. »

Alors pourquoi ce texte ? Pour permet-

tre, entreprise par entreprise, de fixer toutes les règles en matière de contingent d'heures supplémentaires et de repos compensateurs, ce qui n'est pas rien. « Enfin la liberté ! », s'est exclamé Frédéric Lefebvre, porte-parole de l'UMP, pour saluer le nouveau dispositif.

« Un coup majeur »

Après avoir paru vouloir engager une épreuve de force, en brusquant la position commune signée par la CGT, la CFDT, le Medef et la CGPME, le gouvernement a, en apparence, adopté une ligne de conduite plus souple. Rassuré, d'une certaine manière, par l'échec de la mobilisation syndicale du 17 juin, il a estimé qu'il ne servait à rien d'en rajouter dans la confrontation et qu'il valait mieux amener les organisations syndicales à reprendre le chemin de la négociation. Une fois que le projet de loi aura été voté.

Mais si le ton en séance s'est fait plus amène, le gouvernement n'a rien concédé sur le fond. Se gardant de toute surenchère, il n'en a pas moins fermé la porte à tous ceux qui, au sein même de la majorité, plaident pour « rester attentif aux

demandes de la CGT et de la CFDT » et pour « instaurer des verrous supplémentaires afin de garantir le respect de la santé et de la sécurité au travail », comme l'avait réclamé l'ancien ministre du travail, Gérard Larcher.

Les organisations syndicales, qui

avaient été reçues devant le groupe UMP de l'Assemblée nationale, n'auront finalement obtenu aucune suite aux demandes qu'elles avaient formulées à cette occasion. En retour, la « bataille sans concession » que leur avait promise le président du groupe PS, Jean-Marc Ayrault, après

les avoir à son tour reçues, en est restée au stade des intentions.

Hors quelques « ferrailleurs » défendant vaillamment les garanties collectives des salariés – à l'image d'Alain Vidalies (PS, Landes), Roland Muzeau (PCF, Hauts-de-Seine) ou Martine Billard (Verts, Paris) –, la gauche n'était guère en mesure de bousculer la majorité. Après avoir dénoncé ce texte comme « le projet de loi le plus dangereux de tout le quinquennat », la faiblesse de la mobilisation dans l'Hémicycle avait toutes les apparences d'un renoncement.

« Ils sont conscients de faire un coup majeur mais ils se gardent bien de le claquer », analyse M. Vidalies. Le texte propose d'inverser la hiérarchie des normes sociales : l'accord d'entreprise d'abord, l'accord de branche par défaut. « C'est là que réside la déstructuration en profondeur, avec un risque d'émiettement et d'atomisation, poursuit M. Vidalies. Les règles sociales étendues sont la garantie d'une concurrence loyale. C'est un véritable recul. »

Le texte devait être voté mardi après-midi. ■

PATRICK ROGER

LES PRINCIPALES MESURES ADOPTÉES EN PREMIÈRE LECTURE

Représentativité syndicale. Aux niveaux national interprofessionnel et des branches professionnelles, sont reconnues représentatives, en sus des organisations dites représentatives, les organisations syndicales ayant recueilli au moins 8 % des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections aux comités d'entreprise ou délégués du personnel, la mesure de l'audience s'effectuant tous les quatre ans.

Validité des accords. Pour être validé aux niveaux interprofessionnel, de la branche ou de l'entreprise, un accord doit avoir été signé par un ou plusieurs syndicats ayant recueilli au moins 30 % aux dernières élections et ne pas faire l'objet de l'opposition de syndicats représentant la majorité des suffrages.

Temps de travail. Possibilité par accord d'entreprise de fixer un contingent d'heures supplémentaires au-delà de la durée légale et les modalités de compensation. Suppression de l'autorisation délivrée par l'inspection du travail pour le dépassement du contingent. Les accords de compensation en vigueur pour les heures supplémentaires effectués hors contingent deviennent caducs à partir du 1^{er} janvier 2010.

Forfaits. Extension du régime des forfaits aux salariés dits « autonomes », la rémunération forfaitaire étant majorée d'au moins 10 % à partir du 219^e jour travaillé. Un plafond annuel de 235 jours est fixé pour les salariés travaillant au forfait. Un accord d'entreprise peut néanmoins prévoir d'aller au-delà du plafond.

ENTRETIEN AVEC XAVIER LACOSTE, DG D'ALTEA

« Les entreprises ne pourront pas proposer n'importe quoi »

Vous êtes directeur général d'AlteA, une société de conseil en ressources humaines. Que peuvent attendre les entreprises d'une renégociation du temps de travail ?

Le débat qui s'achève a eu un parfum de revanche idéologique. Il a fait apparaître un faisceau de contraintes sur le temps de travail dont la nouvelle loi va permettre de sortir. On ne sait pas, pour autant, comment les entreprises vont utiliser les assouplissements qui leur sont proposés. Dans les grands établissements comme dans les petits qui sont souvent leurs sous-traitants, les inquiétudes portent aujourd'hui davantage sur le carnet de commande que sur la capacité de répondre à la charge.

Dans les grands groupes, le temps de travail n'est pas un souci. En revanche, le point de vue peut être différent dans les PME qui ont du mal à recruter et qui voient dans la renégociation des marges pour produire davantage.

Concrètement, comment vont s'organiser les discussions ?

Quelques entreprises vont ouvrir des négociations et il y aura des accords. La France se caractérise par une productivité forte et des résultats liés aux organisations qui ont accompagné les accords de 35 heures. Une partie de ces organisations ne répondent plus qu'imparfaitement aux besoins de production qui ont évolué. Il peut donc y avoir discussion mais il faut être vigilant sur les conséquences d'une augmentation des horaires, notamment en matière de santé.

La loi, qui renvoie à la négociation d'entreprises, présente des risques s'il n'y a pas de négociation de bonne foi et s'il n'y a pas d'organisation syndicale constituée pour peser sur le contenu du travail. Les entreprises peuvent aussi hésiter à relancer des négociations en fonction des contreparties qu'elles devront apporter.

Quels types de contreparties peuvent-elles proposer ?

La montée des cours du pétrole

et du prix de l'essence a des conséquences sur le climat social, notamment pour des salariés qui sont obligés d'utiliser leur voiture en raison d'horaires décalés ou modulés. La priorité est aujourd'hui de compenser et de limiter les surcoûts dans les déplacements. C'est un élément de grande sensibilité dans la politique de rémunération.

Le climat social se prête-t-il à ces négociations et avec quels interlocuteurs ?

La position commune sur la représentativité a bouleversé les relations entre la CGT et la CFDT d'un côté, les autres organisations de l'autre. Personne ne peut évaluer comment les tensions apparues vont se répercuter dans l'équilibre des forces à l'intérieur des entreprises. Dans les PME où il n'y pas d'organisation syndicale, la crainte est de se retrouver avec une intensification du travail sans contreparties.

Sur quelles bases peut être renégociée l'organisation du travail ?

Le sujet n'est pas de savoir comment passer aux 39 heures, mais comment s'organiser pour être plus efficace en tenant compte de l'acceptation sociale. Les entreprises ne pourront pas proposer n'importe quoi. Elles devront se poser toute une série de questions du type : l'augmentation du temps de travail doit-elle s'accompagner d'une diminution de la flexibilité avec des horaires plus stables ? Faut-il augmenter la durée chaque jour ou à l'année ? Nous n'avons pas encore d'éléments précis.

Y avait-il urgence à légiférer ?

L'urgence politique ne correspond pas forcément à l'urgence économique et sociale. Si le ralentissement économique persiste, tout ce qui contribue à faire travailler davantage ceux qui ont un emploi risque d'avoir un effet supplémentaire sur le chômage. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR MICHEL DELBERGHE

RESTAURATION Didier Migaud (PS) s'oppose à une baisse de la TVA

Le président PS de la commission des finances de l'Assemblée nationale n'est « pas favorable » à l'instauration d'un taux réduit de TVA à 5,5 % pour la restauration. Didier Migaud a estimé, lundi 7 juillet sur RTL, que « la démonstration n'a pas été faite que cela résolvait les difficultés de ce secteur et que cela bénéficiait également au

consommateur » et rappelé que la profession « bénéficie déjà d'exonérations de cotisations sociales et de crédits budgétaires ». – (AFP.)

VERTS

Démission de M^{me} Aubert La députée européenne Marie-Hélène Aubert a annoncé, lundi 7 juillet, sa démission des Verts, jugeant que son parti n'est « plus en mesure de représenter une force politique influente ».

Les Rencontres de la Modernisation de l'État et des Acteurs Publics

Les 9 et 10 juillet
Palais des Congrès de Paris - Porte Maillot



acteurs publics

Tous acteurs de la modernisation de l'État

Après des décennies de rapports, de travaux de commissions, d'avis d'experts, l'État a entamé une mue profonde. Tout doit être modernisé : casernes, hôpitaux, services des impôts, tribunaux, aides agricoles, dossier médical... Du sommet de l'État souffle un vent de réforme sans précédent. Rendez-vous aux premières Rencontres de la modernisation de l'État, l'occasion d'analyser les premiers résultats et de débattre des stratégies de demain. »

Pierre-Marie Vidal Directeur de la rédaction d'Acteurs publics

acteurs publics

vous invite au débat les 9 et 10 juillet 2008 de 9 h à 18 h au Palais des Congrès de Paris

Ministres, parlementaires, acteurs publics, experts débattront librement avec le public des grands enjeux de modernisation par mission de l'État au cours de plénières et de tables rondes thématiques :

Écologie, Développement et Aménagements durables, Défense, Politique des territoires, Affaires étrangères, Économie, Travail, Santé, Solidarités, Culture

Agriculture et Pêche, Éducation nationale, Sécurité, Immigration, Intégration, Justice, Ville, Recherche, Enseignement supérieur

Mercredi 9 juillet à 18 h : remise des Victoires de la Modernisation de l'État

Programme complet et inscription sur www.acteurspublics.com

Si vous êtes élu(e), fonctionnaire, ou salarié(e) du secteur public, vous bénéficiez d'un accès gratuit aux débats.

Inscription exclusivement sur www.acteurspublics.com

Sous le haut patronage d'Éric Woerth, Ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique

Partenaires



Partenaires médias



Acteurs Publics, 26 rue Marceau
92130 Issy-les-Moulineaux
01 46 29 29 32 / 01 46 29 29 24